

Résolution sur la situation et le patrimoine culturel de Kashgar (région autonome ouïghoure du Xinjiang, en Chine)

2011/2614(RSP) - 10/03/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation et le patrimoine culturel de Kashgar (région autonome ouïghoure du Xinjiang, en Chine).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR et Verts/ALE.

En 2009, le gouvernement chinois a annoncé un programme de reconstruction urbaine de 500 millions de dollars (Kashgar Dangerous House Reform) qui, depuis ce moment, s'est traduit par la destruction progressive de Kashgar, ancienne cité de la route de la soie. Le programme prévoit en effet de démolir 85% de la vieille ville et de construire à la place des immeubles d'appartements modernes et de convertir les parties anciennes restantes de la cité en site touristique mixte sino-ouïghour.

Pékin continue d'exclure la ville de Kashgar - un site au patrimoine architectural unique présentant une valeur symbolique élevée du point de vue de l'identité culturelle des populations ouïghoure - des demandes de reconnaissance comme patrimoine mondial de l'Unesco. De plus, Pékin applique avec persistance des politiques ethno-culturelles répressives dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang (XUAR).

Dans ce contexte, le Parlement invite le gouvernement chinois à :

- **mettre fin à la destruction qui menace la survie du patrimoine architectural de Kashgar** et à faire réaliser par des spécialistes une étude sur des méthodes de rénovation prenant en considération les aspects culturels ;
- **mettre fin à tout relogement forcé** et à la marginalisation sociale de la population ouïghoure de Kashgar qui est due à la destruction des zones résidentielles, et à indemniser convenablement toutes les victimes du préjudice qu'elles ont subi.
- respecter ses obligations constitutionnelles en soutenant les **traditions culturelles de Kashgar et de la XUAR**, qui sont fortement marquées par l'identité ouïghoure;
- examiner la possibilité de faire figurer la ville de Kashgar dans la demande commune du Kazakhstan, du Kirghizstan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan relative à la reconnaissance du statut de **patrimoine mondial de l'Unesco pour la route de la soie**;
- **mettre fin à toutes les politiques discriminatoires ou répressives** à l'égard des populations ouïghoure et hui et de respecter leur droit fondamental à la liberté d'expression culturelle.

Le Parlement invite le Service européen pour l'action extérieure à concevoir des mesures supplémentaires, dans le contexte de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, afin de protéger les droits de l'homme et les droits culturels des groupes minoritaires ethniques, religieux et linguistiques de Chine.